



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Rue de Rive 8 - CH - 1204 Genève

Tél. 022 310 07 35 - Fax 022 310 07 39 - www.arif.ch - e-mail: info@arif.ch

Tableau synoptique relatif à la pratique de l'Autorité de contrôle du 26 mars 2003 concernant le commerce de matières premières et de dérivés de matières premières selon l'art. 2 al. 3 let. c LBA

	<u>Hors bourse</u>	<u>En bourse</u>
<u>Matières premières</u>		
Pour son propre compte	Non assujetti	Non assujetti
Pour le compte de tiers	Non assujetti	Assujetti à la LBA
<u>Dérivés de matières premières</u>		
Pour son propre compte	Non assujetti	Assujetti à la LBVM au-delà d'un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs par an (CFB 98/2 ch. 23)
Pour le compte de tiers	Non assujetti	Assujetti à la LBA, sauf si assujetti à la LBVM

Est réservée la question de l'assujettissement à la LBA des opérations de financement dans le cadre du négoce de matières premières.

02.04.2003